Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260727-2026_08_3-DE

N° 2026.08.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 21 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le seize juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme Marie-Christine COTIN, Maire**
Mmes DETOT, GOURGAN, LAIGO, LEROY, LEVAVASSEUR, LONCLE, PICOUT (arrivée à 20h20) et RENOUARD
MM. BEAUNE, BOURGET, DOS, MACE ALAIN, MACE ANTHONY, MICHEL, RICHARD et VALLARINO.

ABSENTS EXCUSÉS : **Mme EVEN (donne procuration à Mme LONCLE) et M. CAILLÈRE (donne procuration à M. BEAUNE)**

Monsieur Alexis BEAUNE a été élu Secrétaire.

--- ===0=== ---

CONVENTION DE PARTICIPATION AU FONDS DE CONCOURS DU PARC ROULANT DU SDIS 22 – ANNÉE 2026

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor (SDIS 22) a créé un fonds de concours visant à participer au financement de son parc roulant afin d'en enrayer le vieillissement.

Cette participation communale prend tout son sens puisque les pouvoirs de police administratives générales et spéciales confèrent au maire la responsabilité de la distribution des secours sur son territoire ainsi que l'organisation de la défense extérieure contre l'incendie (DECI).
La politique de sécurité civile costarmoricaine s'appuie sur un maillage territorial de 59 centres d'incendie et de secours armés par 566 engins de secours, répartis comme suit :

- 150 poids lourds,
- 339 véhicules légers,
- 23 moyens nautiques,
- 51 remorques,
- 3 engins spéciaux pour le CIS de Bréhat.

Ce fonds de concours vise à améliorer le renouvellement des véhicules de secours, aujourd'hui vieillissants. En effet, plus de 130 véhicules du SDIS ont dépassés leur date d'amortissement technique, imposant une charge d'entretien de plus en plus lourde et faisant peser un risque croissant de réforme de ces véhicules sans capacité de pouvoir les remplacer. Avec des moyennes d'âge de réforme supérieures à 15 ans pour les ambulances et à 28 ans pour les engins incendie et porteurs d'eau, les pièces de rechange n'existent plus et ces véhicules ne répondent plus aux dernières normes de sécurité.

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260727-2026_08_3-DE

N° 2026.08.3

En 2025, la Commune de Créhen s'était engagée à verser une participation annuelle au fonds de concours de 2 790 € sur la base de 1,50 € par habitant (population DGF 2024).

Madame le Maire propose de reconduire pour cette année 2026, la participation au fonds de concours du SDIS à hauteur de 1,50 € par habitant soit 2 790 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accorder une participation annuelle au fonds de concours pour le financement du parc roulant du SDIS 22 sur la base de 1,50 € par habitant (population DGF 2024)
  Une subvention d'investissement de 2 790 € est donc attribuer au SDIS 22 pour 2026 ;
- D'approuver la convention jointe en annexe portant sur l'exercice 2026 ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget, article comptable 20415331 – subvention d'équipement aux EPL à caractère administratif / biens mobiliers, matériels et études.
- De donner pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention et tout document afférent à ce dossier.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.